



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site SEITA, 7a, rue de la Krutenau sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**SEITA**  
**n°67SIS06807.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

  
Nadia IDIRI



## Identification

---

Identifiant	67SIS06807
Nom usuel	SEITA
Adresse	7a, rue de la Krutenau
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	STRASBOURG - 67482
Caractéristiques du SIS	<p>La manufacture de cigares de la Seita est installée depuis 1856 dans le centre ville de Strasbourg dans le quartier de la Krutenau. Elle était soumise à autorisation pour l'application de peinture à base d'alcool et de liquides inflammables et à déclaration pour dépôt de liquides inflammables.</p> <p>Un puits interne était utilisé pour les eaux à usage de production. Elle à cessé son activité en juin 2010.</p>
Etat technique	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral
Observations	<p>Le diagnostic complémentaire daté du 13 juillet 2012 n'a pas mis en évidence de teneurs anormales dans les sols, hormis au droit de la zone de distribution de carburant par des hydrocarbures. Une excavation des terres concernées est préconisée en conclusion du rapport. Une pollution des eaux souterraines par du perchloréthylène a été identifiée sur les trois piézomètres posés pour le diagnostic.</p> <p>Etudes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diagnostic complémentaire de pollution de sol – Investigations de terrain. GALTIER Expertise Environnement. Juillet 2012.</li><li>- Contrôle de la qualité des eaux souterraines – Campagne de décembre 2012. GALTIER Expertise Environnement. Janvier 2013.</li><li>- Rapport d'expertise portant sur le sens d'écoulement des eaux souterraines et l'implantation du réseau de contrôle du site. BRGM. Juillet 2013.</li></ul>

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0160	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0160">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0160</a>
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	067.01191	
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6704731	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6704731">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6704731</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 1050767.0 , 6841781.0 (Lambert 93)

Superficie totale 14867 m<sup>2</sup>

Perimètre total 646 m

## Liste parcellaire cadastral

---

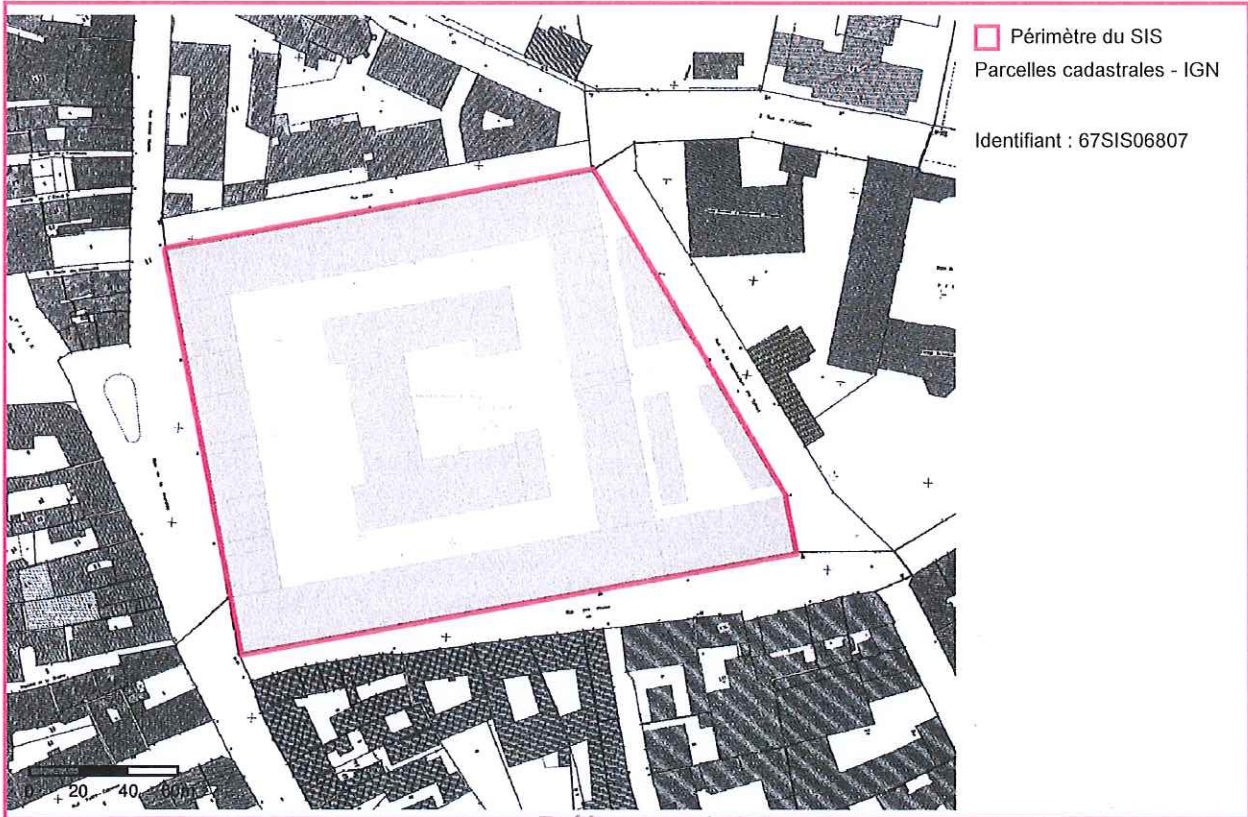
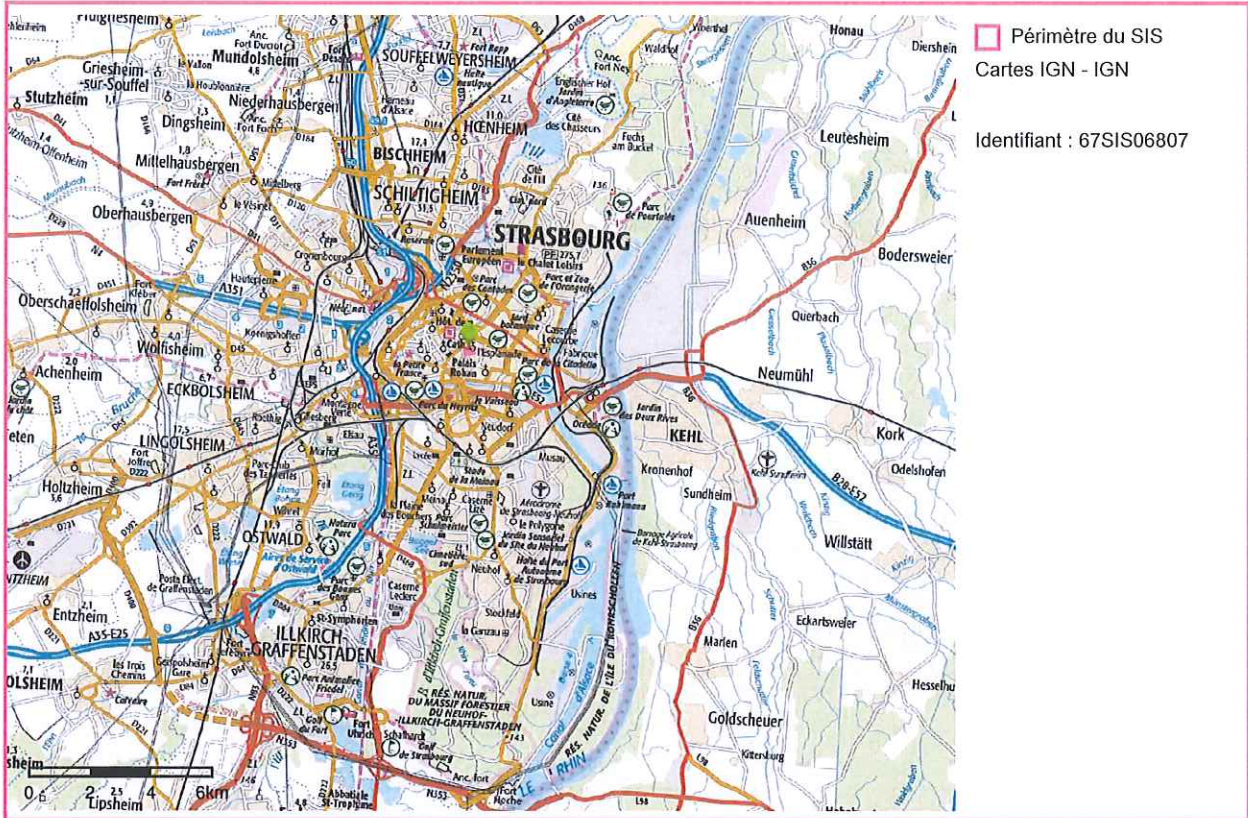
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
STRASBOURG	30	1	15/02/2018

## Documents

---

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

VU { pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour

Préfet et par délégation  
 Nadia IDIRI  
 Secrétaire Adjointe